

**Succession: favoriser son conjoint**

La donation entre époux permet d'augmenter sa part d'héritage. Une solution plus avantageuse que ce que propose la loi. **FAMILLE | PAGE 2**

**Bien profiter du crowdfunding**

En plein essor, le financement participatif offre des rendements attractifs, mais comporte des pièges. Nos conseils pour les éviter. **INVESTISSEMENT | PAGE 4**



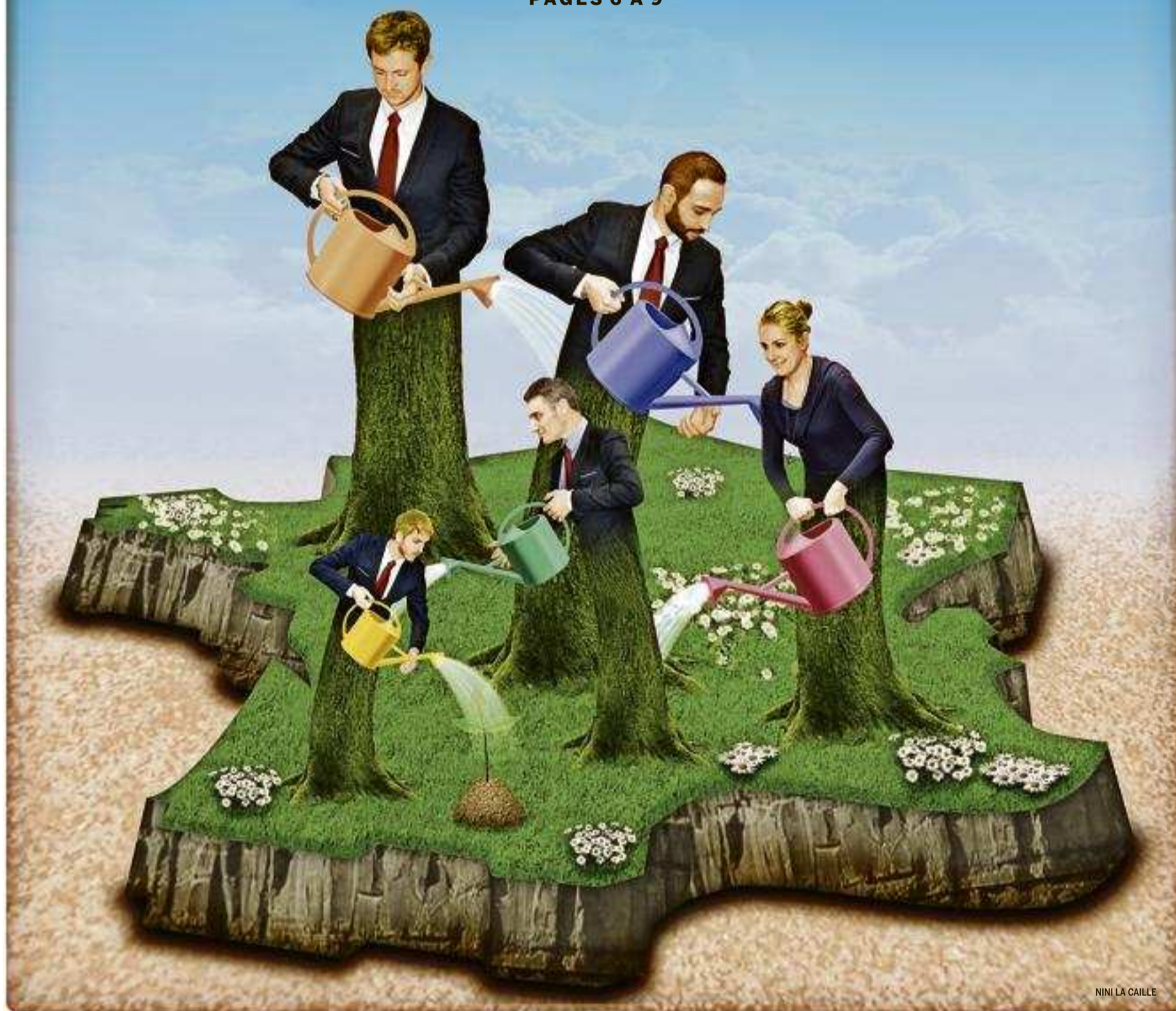
**Défenseur de l'art hexagonal**

Le Monégasque Michel Fedoroff a soutenu les artistes français toute sa vie. Une partie de sa collection sera mise en vente le 29 novembre. **PLAISIRS | PAGE 10**

## Voyage en pays solidaire

Les Grands Prix de la finance solidaire, décernés par « Le Monde » et Finansol, mettent en lumière des projets à vocation sociale et environnementale, portés par une épargne citoyenne.

**PAGES 6 À 9**



NINI LA CAILLE

## La forêt silencieuse

ÉDITORIAL

**L'**arbre qui tombe fait plus de bruit que la forêt qui pousse», dit un proverbe chinois. Dans le rôle du bûcheron, Vincent Bolloré, le pompier pyromane de Canal+, s'acharne à casser un jouet qu'il a obtenu avec à peine 20 % du capital de Vivendi. Vous avez dit problème de gouvernance ? Les salariés, les fournisseurs (et des actionnaires) du groupe en viendraient presque à regretter l'époque de Jean-Marie Messier, c'est dire ! Heureusement, loin du tumulte parisien et du regard des médias, une forêt est en train de s'élever. En France, des entreprises, des coopératives, des associations et des mutuelles du monde de l'économie sociale et solidaire (ESS) se développent. Elles défendent d'autres valeurs que celles de M. Bolloré : une gouvernance démocratique, la primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel, la protection de l'emploi plutôt que la course au profit, le respect de l'environnement... L'ESS représente 10 % de l'emploi salarié en France, et crée plus de 100 000 emplois chaque année. Les entreprises lauréates de la 7<sup>e</sup> édition des Grands Prix de la finance solidaire sont nées dans le Nord, en Isère, à Paris... Elles sont irriguées par les canaux de cette épargne vertueuse. Celle-ci ne représente qu'une goutte d'eau, mais elle montre que, face à la finance folle, qui met à terre notre modèle social, il existe une alternative. « Le système résiste, car l'opinion croit qu'il n'y a rien d'autre. Les classes moyennes, qui constituent le gros des consommateurs et des épargnants, ont le pouvoir de faire bouger les choses, mais elles ne le savent pas », constate Claude Alphandéry, fondateur de France Active. Le rôle des Grands Prix de la finance solidaire est précisément de promouvoir cette alternative auprès du plus grand nombre, afin de faire prendre conscience aux épargnants qu'une révolution silencieuse est en marche. Il ne tient qu'à eux, qu'à nous tous, qu'elle réussisse. ■



La Banque Française Mutualiste est la banque des agents du secteur public. Son offre bancaire est distribuée dans les agences du réseau Société Générale, où un Conseiller SG/BFM vous accueille.



Philippe, 38 ans  
agent du secteur public

Faites décoller votre épargne avec le Livret BFM Avenir<sup>(1)</sup>

**3% bruts**  
pendant 3 mois<sup>(2)</sup>  
jusqu'à 20.000 €

**RÉSOLUTION SECTEUR PUBLIC**

**OFFRE DE BIENVENUE**  
jusqu'au 30/11/2016

(1) Le Livret BFM Avenir est un compte d'épargne à vue proposé et géré par la Banque Française Mutualiste. (2) Taux nominal annuel brut promotionnel valable 3 mois (soit 6 quinzaines complètes), à compter de la quinzaine suivant la date d'ouverture du livret. Offre réservée à tout client particulier agent du secteur public SG/BFM pour une première ouverture d'un Livret BFM Avenir effectuée entre le 01/10/2016 et le 30/11/2016, jusqu'à 20000€ inclus (au-delà de 20000€ taux nominal annuel brut de 0,60%). Les intérêts sont calculés par quinzaine et crédités sur le livret chaque année en janvier, et génèrent eux-mêmes des intérêts. Intérêts versés soumis à l'acompte de 24% et aux prélèvements sociaux de 15,5% (sauf dispense du contribuable) puis imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Hors période promotionnelle : taux nominaux annuels bruts de 1,25% jusqu'à 3000€ épargnés puis 0,60% au-delà de ce montant, en vigueur au 01/10/2016, susceptibles de variations. Banque Française Mutualiste - Société Anonyme coopérative de banque au capital de 113 803 582,50 €. RCS Créteil 326 127 784. Siège social : 1, place des Marseillais - 94220 Charenton-le-Pont. Société Générale - Société Anonyme au capital de 1 009 380 011,25 €. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.

Du lundi au samedi de 9h à 18h

0 821 222 500

Service 0,12 € / min  
\* prix appel

**bfm.fr**



## J'ai hérité de lingots d'or au décès de mon père. Vais-je être taxé si je les vends ?

**LES PLUS-VALUES RÉALISÉES** lors de la vente de métaux précieux, bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité sont soumises à une taxation forfaitaire, à moins que le vendeur n'opte pour le régime des plus-values. Dans le cas du forfait, la taxation correspond à 10 % du prix de cession pour les métaux précieux et à 6 % pour les bijoux. Si le vendeur est domicilié fiscalement en France, la CRDS, au taux de 0,5 %, s'applique aussi. Dans le second cas, vous devez pouvoir justifier de la date et du prix d'acquisition du bien. S'il est détenu depuis plus de 22 ans, il est exonéré d'impôt. Le montant de la plus-value imposable est calculé en faisant la différence entre le prix de cession et le prix d'acquisition (en cas d'héritage, il faut retenir la valeur qui a été retenue pour la détermination des droits de succession), puis en appliquant un taux de 19 % au titre de l'impôt sur le revenu et de 15,5 % au titre des prélèvements sociaux. Ce régime d'imposition donne droit à un abattement de 5 % par année de détention au-delà de la deuxième, d'où une exonération totale après 22 ans de détention.

**Vu le niveau bas des taux des crédits immobiliers, vaut-il mieux conserver son épargne sur un placement type assurance-vie et emprunter plutôt que d'engager son argent disponible pour constituer l'apport de l'achat immobilier ?** En premier lieu, cette réflexion doit être menée en fonction de votre besoin de disponibilités à court ou à moyen terme, et du taux auquel est placé votre argent. L'analyse doit ensuite porter sur la nature de votre imposition. En effet, si vous êtes imposé dans une tranche d'imposition de 30 % et que vous envisagez de louer le bien que vous allez acquérir, les intérêts d'emprunt viendront en déduction des loyers perçus. Le coût réel de votre emprunt se retrouve donc impacté. La comparaison doit donc s'opérer entre un taux de rémunération de votre épargne (pour lequel il convient de tenir compte de la durée pendant laquelle votre épargne va être bloquée), de votre appétence au risque et du taux de votre crédit immobilier (dont les intérêts, selon votre situation fiscale, peuvent être

déductibles de vos impôts). Ainsi, à titre d'exemple, si vous empruntez avec un taux d'intérêt de 1,5 % et que vous êtes imposable dans la tranche d'imposition à 30 %, le coût réel de votre prêt serait de 0,84 %. De sorte que, si vos liquidités sont placées à un taux supérieur, vous avez tout intérêt à conserver votre placement et à emprunter.

**Mes beaux-parents sont propriétaires d'une maison qu'ils ont fini de payer depuis longtemps. Ils exigent de leurs enfants et petits-enfants qu'ils payent la maison de retraite de l'un d'eux. La loi ne prévoit-elle pas qu'ils fassent plutôt une hypothèque pour faire face à ces dépenses de santé ?** Le code civil prévoit une obligation alimentaire réciproque en cas de besoin entre ascendants et descendants. Cette obligation comprend la nourriture, le logement, et tout ce qui est nécessaire à la vie (habillement, soins médicaux...). L'article 208 du code civil précise que les « aliments » ne sont accordés que dans la proportion du besoin de celui qui les réclame et des moyens de celui qui les procure. Plusieurs conditions sont donc à prendre en compte. D'abord, le créancier doit être dans le besoin (démuni de ressources lui assurant des moyens suffisants d'existence). Ensuite, le débiteur doit être en mesure de fournir cette aide. Concernant l'appréciation des ressources, il n'est pas possible de fixer un niveau précis. Toutefois, la jurisprudence se réfère souvent au smic, en tenant compte de circonstances

particulières (âge, santé, etc.). Elle prend en compte toutes les ressources dont disposent les intéressés : les revenus nets, les avantages sociaux et le patrimoine. Elle admet la possibilité de solliciter une obligation alimentaire tout en possédant un capital, dans la mesure où les revenus tirés de celui-ci sont insuffisants pour vivre. Autrement dit, le créancier n'est pas obligé d'aliéner son capital pour se procurer les moyens de sa subsistance. Dans votre cas, cela signifie que vous pouvez être obligés de financer la maison de retraite de vos beaux-parents, même s'ils sont propriétaire d'un logement. Dernière condition, il faut que le créancier soit dans l'impossibilité de subsister par le travail. S'il est simplement oisif, il ne pourra pas réclamer de pension alimentaire.

**Je perçois un revenu locatif de 10 000 euros par an. Mon crédit immobilier me coûte environ 8 000 euros par an et le montant des intérêts s'élève à 1 500 euros annuels. Que dois-je déclarer sur ma feuille d'imposition ?** Il existe deux possibilités. Le régime d'imposition des revenus fonciers peut relever du régime du microfoncier ou du régime du réel. Il est possible de bénéficier du régime du microfoncier lorsque le revenu brut foncier

(le montant des loyers) est inférieur à 15 000 euros par an. Dans ce cas, le revenu sera imposé après qu'il aura été appliqué un abattement de 30 %. L'abattement est calculé par l'administration fiscale. Ainsi, vous devez déclarer les revenus bruts obtenus (soit 10 000 euros) sur la déclaration des revenus. Dans cette hypothèse, le barème progressif de l'impôt sur le revenu s'appliquerait sur 7 000 euros. Il est toutefois possible d'opter pour le régime du réel. Dans ce cas, il convient de déduire des recettes obtenues le montant des dépenses engagées pour déclarer le montant du revenu net obtenu. Attention : seuls les intérêts d'emprunt sont déductibles, et non le montant du remboursement du prêt, soit 8 000 euros par an, dans votre cas. Dans votre situation, il convient donc de déclarer le revenu brut (soit 10 000 euros) en déduisant le coût des intérêts (1 500 euros). Dans cette hypothèse, le barème progressif de l'impôt sur le revenu s'appliquerait sur 8 500 euros. Il serait donc plus avantageux de relever du régime du microfoncier. ■

**RUBRIQUE RÉALISÉE PAR JÉRÔME PORIER, AVEC LA SOCIÉTÉ CYRUS CONSEIL**

**> Sur Lemonde.fr**  
Retrouvez plus de réponses dans la rubrique « Forum »

## SIGNÉ CAGNAT



## La finance « anti-krach »



CONSULTANT

### Yannick Roudaut

fondateur d'Alternité, agence de conseil en développement et stratégie durable

**L'**investissement solidaire serait-il le meilleur rempart en cas de krach boursier ? Réputés peu rentables, ces produits d'épargne sont surtout recherchés pour leur caractère philanthropique. Pourtant, il constitue aussi l'un des meilleurs choix pour protéger son épargne. En investissant dans un produit d'investissement solidaire, l'épargnant peut souscrire en direct au capital d'une entreprise, tels Terre de liens (soutien au développement de l'agriculture biologique), la Nef (banque solidaire et éthique), Habitats solidaires (accès au logement), ou encore Énergie partagée, qui aide au développement des projets énergétiques alternatifs. De petite taille, pas toujours très rentables, ces structures sont souvent délaissées par les investisseurs conventionnels, qui leur préfèrent les grandes valeurs cotées, jugées plus sûres. Mais que vaudraient les poids lourds du CAC 40, au lendemain d'un nouveau « Lehman Brothers », la banque américaine d'investissement qui a fait faillite en septembre 2008 ? Ne vaudrait-il pas mieux être détenteur d'une petite part d'un actif réel ? Les épargnants français peuvent investir dans des fonds spécifiques qui alimentent les financeurs solidaires. « Aucun n'a fait faillite en 2008, ce qui montre leur résilience », indique Frédéric Fourrier, responsable de l'Observatoire de la finance solidaire. A l'heure où la Deutsche Bank – quatrième banque systémique, selon le G20, avec ses 400 milliards d'euros de créances face à seulement 56 milliards de fonds propres – montre des signes de faiblesse, c'est peut-être le moment de réaliser que les notions de rendement attendu et de sécurité garantie sont bien subjectives. Il est temps, aujourd'hui, d'être plus solidaire, pour les autres, pour soi, et pour son épargne. ■

## NOUS CONTACTER

Posez vos questions sur [Lemonde.fr/argent](http://Lemonde.fr/argent), par mail à [forumargent@lemonde.fr](mailto:forumargent@lemonde.fr), ou par courrier à

**argent&placements**

80, boulevard Auguste-Blanqui  
75 707 Paris Cedex 13

# Succession : comment donner plus de droits à son conjoint

**FAMILLE** | La donation entre époux assure un choix plus large dans la manière d'hériter. Une solution avantageuse, pas toujours adaptée aux familles recomposées

**S'**il n'y a plus de droits de succession entre conjoints depuis 2007, la donation entre époux (ou « au dernier vivant ») présente encore un réel intérêt. Tout d'abord, parce qu'elle permet d'améliorer les droits du conjoint survivant par rapport à ce que propose le législateur. « En présence d'enfants communs, ce dernier reçoit généralement soit la totalité des biens du défunt en usufruit, soit le quart en pleine propriété. La donation entre époux lui offre un choix plus important. Il peut ainsi recueillir soit l'usufruit de la totalité des biens, soit un quart en pleine propriété et les trois quarts en usufruit, soit la pleine propriété de la quotité disponible de la succession, autrement dit, la part qui n'est pas réservée de droit aux enfants », explique Nathalie Couzigou-Suhas, notaire à Paris. Comme un testament, la donation entre époux n'entre en vigueur qu'au moment du décès.

Surtout, cet outil permet à l'époux survivant de piocher les biens dont il a besoin dans la succession. « Grâce à ce qu'on appelle le « cantonnement », le conjoint survivant peut modeler la libéralité et ne recevoir que ce à quoi il porte

intérêt », ajoute Murielle Gamet, notaire associée chez Cheuvreux et associés. Il peut opter notamment pour l'usufruit sur toute la succession, mais en exclure un bien immobilier qui revient immédiatement aux enfants. Cette opération n'est pas considérée comme une donation consentie aux enfants, ni sur le plan civil ni sur le plan fiscal. « La donation entre époux a aussi l'avantage d'être très souple. L'usufruitier est, par exemple, dispensé de caution bancaire vis-à-vis des nus-propriétaires. En clair, il n'a aucun compte à leur rendre », ajoute Murielle Gamet.

Une donation entre époux doit être rédigée par un notaire (pour un coût d'environ 400 euros) et elle reste réservée aux couples mariés. Cependant, elle peut être révoquée à tout moment pendant le mariage. Et en cas de divorce, elle est annulée de plein droit, sauf si l'époux qui l'a consentie souhaite la conserver.

En l'absence d'enfants, cet outil permet aussi de transmettre la totalité des biens au conjoint survivant, et d'éviter un droit de retour légal pour les biens reçus par succession au profit des frères et sœurs.

Dans les familles recomposées (un ou plusieurs enfants issus d'un premier lit), le conjoint ne peut prétendre qu'au quart de la succession en pleine propriété. Grâce à la donation entre

**Grâce à cet acte notarié, l'époux survivant peut piocher les biens dont il a besoin dans l'héritage**

époux, il peut bénéficier des mêmes avantages que les familles avec des enfants communs. Cependant, les familles optent souvent pour l'option de la totalité des biens en usufruit. Certains biens restent donc en indivision entre le conjoint survivant et les enfants du premier lit. Cela peut engendrer de vraies situations de blocage.

« Laisser un bien commun entre le nouveau conjoint et les enfants d'un premier lit peut être un cadeau empoisonné », confirme Murielle Gamet. Cette solution n'est donc pas recommandée aux couples dont l'écart d'âge est important puisqu'elle peut générer des conflits entre le conjoint et les enfants, ces derniers risquant de n'hériter des biens que très tardivement. « La donation entre époux n'est pas forcément bien adaptée. Dans ce cas, nous privilégions plutôt la rédaction d'un testament sur mesure qui va tenir compte du patrimoine et de l'entente familiale », explique Nathalie Couzigou-Suhas.

La protection du conjoint survivant peut également être assurée grâce à un testament. « On peut aboutir exactement au même résultat qu'une donation entre époux, mais cette pratique reste peu utilisée car les couples ne sont jamais à l'aise avec l'idée de rédiger leur testament », précise Murielle Gamet. Pour éviter de faire des erreurs, le couple peut se faire aider par un notaire. La rédaction de ce document coûte entre 150 et 200 euros, et sa validité juridique ne peut pas être contestée. ■

PAULINE JANICOT

## Lexique

### La donation entre époux

Cet outil, dénommé aussi « donation au dernier vivant », permet d'améliorer considérablement les droits de son conjoint dans la succession. Elle peut être envisagée quel que soit son régime matrimonial et présente un intérêt même en l'absence d'enfants.

### L'usufruitier

Ce dernier peut utiliser le bien (y habiter) dont une autre personne est propriétaire ou en percevoir les revenus (les loyers, les dividendes...). Ce droit est néanmoins temporaire car le nu-propriétaire a vocation à récupérer à terme la pleine propriété à l'extinction de l'usufruit.

### Le nu-propriétaire

Il dispose du bien tout en devant respecter les droits de l'usufruitier. Il deviendra le plein propriétaire à l'extinction de l'usufruit.



VOUS ÊTRE **UTILE**



VOUS ÊTRE UTILE C'EST COMPRENDRE  
AUTANT LA **PSYCHOLOGIE** DES MARCHÉS  
BOURSIERS QUE LA VÔTRE.

## Découvrez la **Gestion Privée** de la Caisse d'Épargne

Proposer les placements les plus adaptés à votre profil d'investisseur, c'est le rôle de votre chargé d'affaires Gestion Privée. Un expert dédié qui saura vous conseiller pour vos investissements, pour transmettre un capital ou pour gérer votre fiscalité. Avec 20 ans d'expertise, la Gestion Privée de la Caisse d'Épargne a déjà séduit plus d'un million de clients. Il ne tient qu'à vous d'en profiter aussi.



# Prêt participatif: comment éviter les pièges

Prêter de l'argent via une plate-forme de crowdfunding nécessite de suivre quelques consignes de sécurité

Le «crowdlending», ou prêt participatif, a le vent en poupe. Les plates-formes spécialisées dans cette discipline (Lendix, Unilend, par exemple) permettent à des particuliers (et aussi à des entreprises) de prêter de l'argent pour financer des projets. Affichant une belle croissance, elles ont ainsi collecté 55,1 millions d'euros, entre janvier et septembre 2016: un montant qui a plus que triplé en un an, d'après le site Crowdlending.fr. Les rendements affichés, dépassant parfois les 8 %, expliquent ce succès. Mais attention à la comparaison abusive avec le Livret A utilisée par certaines plates-formes. Si ce rendement apparent est élevé, c'est bien pour compenser un certain nombre de risques susceptibles de l'éroder, inexistant sur le Livret A.

Le premier risque est celui de l'intermédiaire, et tous ne se valent pas. Chez Netfinancement.com, qui se proclame «numéro un du crowdfunding et du financement participatif», tout est faux! Le site a repris à son compte des levées de fonds réalisées ailleurs et le statut d'intermédiaire de financement participatif (IFP) dont il se prévaut lui a été retiré. «Il est très difficile de faire interdire un site Internet, notamment lorsque l'hébergeur est à l'étranger», déplore Grégoire Dupont, secrétaire général de l'association Orias – qui homologue les intermédiaires en financement participatif. Internet a donné naissance à de nouveaux modèles économiques mais attire aussi les arnaqueurs. «Le risque de voir des dossiers de financement frauduleux existe aussi, souvent avec la complicité d'un expert-comptable illégal», explique Olivier Goy, président de Lendix. Pour l'éviter, nous employons et une équipe expérimentée d'analystes crédit dans la sélection de dossiers.»

Ensuite, le risque de non-remboursement d'un dossier de prêt à la suite de difficultés de l'entreprise est à prendre en considération. Si la plate-forme a bien fait son travail, cela n'interviendra pas dans les premiers mois, mais l'intermédiaire ne peut pas réellement prévoir ce qui se passera dans trois ou quatre ans! A ce risque de perte en capital s'ajoute ce qu'on appelle le risque d'illiquidité: une fois prêt, votre argent n'est pas disponible quand vous le souhaitez. Différence majeure avec le Livret A Mais

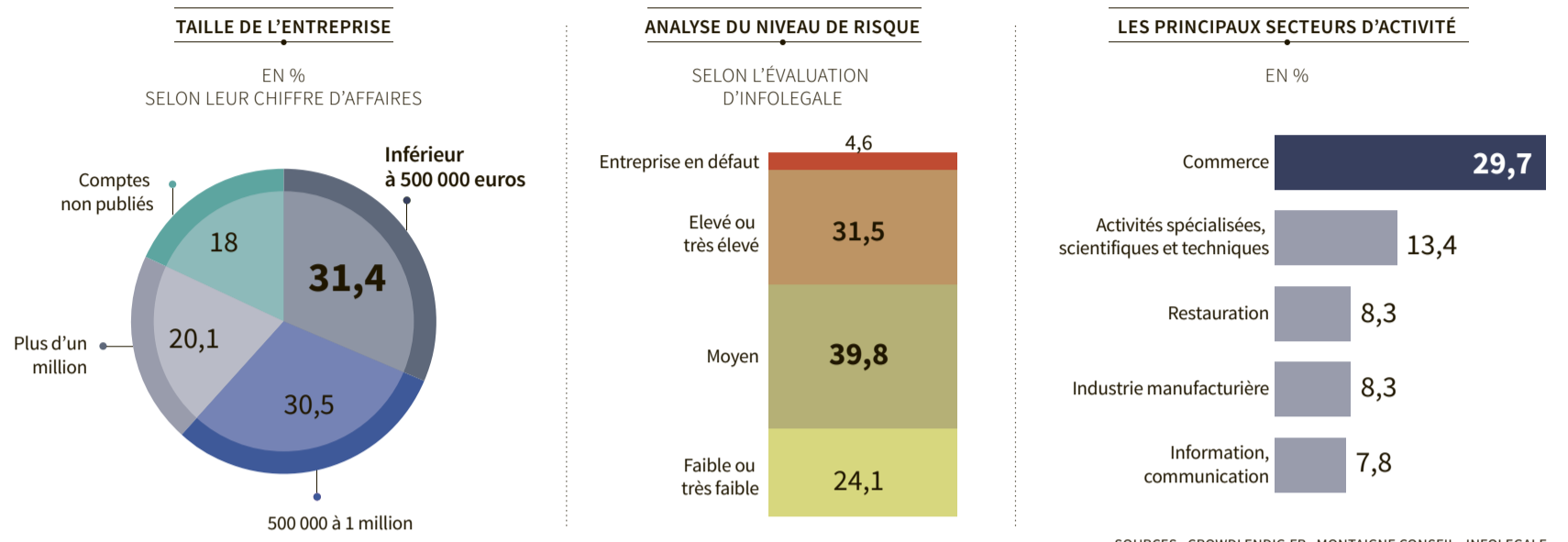
ce risque diminue avec le temps, au fil de l'échéancier de remboursement prévu à l'avance.

Comment l'investisseur en prêt participatif peut-il limiter les risques? Première étape: vérifier que la plate-forme est bien enregistrée en qualité d'IFP sur le registre de l'Orias, disponible sur le site internet de l'organisme. On peut aussi regarder si la plate-forme fait partie de l'association professionnelle Financement participatif France (financeparticipative.org), qui représente les acteurs de la finance participative. Sur les sites des plates-formes eux-mêmes, on doit pouvoir trouver qui sont les dirigeants et vérifier qu'ils ne sortent pas de nulle part. Par exemple, savoir que Thomas de Bourayne, président de Crédit.fr, a un passé chez un spécialiste du crédit à la consommation est plutôt rassurant sur sa capacité à sélectionner des dossiers sains. Une plate-forme où des informations de ce genre sont peu nombreuses doit susciter la méfiance.

Ensuite, sachez sélectionner vos investissements. Si les niveaux de risque que les plates-formes attribuent aux projets

## Qui sont les entreprises emprunteuses ?

ÉTUDE BASÉE SUR 767 ENTREPRISES FINANÇÉES PAR LES PLATES-FORMES DE CROWDLENDING ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014 ET LE 30 SEPTEMBRE 2016.



**Mieux vaut vérifier que la plate-forme est bien inscrite au registre de l'Orias, en se rendant sur le site Internet de l'organisme**

ne sont pas standardisés d'un acteur à l'autre, il faut regarder si la société est rentable, la manière dont évoluent ses bénéfices, et essayer d'évaluer si son marché est plutôt en croissance ou en déclin. Et il est surtout nécessaire de diversifier ses placements. Unilend indique ainsi que tous ses prêteurs n'ayant pas consacré plus de 1 % de leur portefeuille à un projet en particulier sont gagnants. Cela signifie qu'il faut investir dans au moins cent projets.

Cette diversification peut être automatisée avec une offre comme les «packs financeurs» de la plate-forme Bolden: le site propose de verser une somme initiale qui sera répartie équitablement sur quatre à dix projets à venir. Cela tue quelque peu l'esprit du crowdlending mais n'empêche pas l'investisseur de faire aussi des choix plus personnels. Les mordus du prêt participatif semblent d'ailleurs plutôt conscients de cette nécessité de diversifier. «En moyenne, nos prêteurs investissent dans deux ou trois projets par mois», indique Fabien Michel, directeur général de Pretup.

Dans certains cas, les investisseurs bénéficient aussi d'assurances si l'emprunteur est un entrepreneur individuel ou une personne exerçant une profession libérale. Vérifiez qu'une assurance décès-invalidité a été souscrite. Pretup propose même, en association avec Gan-Groupama, une assurance en cas de défaillance économique de l'entreprise: si celle-ci intervient après six mois mais avant dix-huit mois, le prêteur sera remboursé à 50 %.

Un filet de protection certes imparfait, mais intéressant. Un acteur comme Lendix mise sur d'autres facteurs pour rassurer l'investisseur. D'abord, la présence d'investisseurs institutionnels aux côtés des particuliers, qui permet de compenser le fait que les offres de prêt émanant des clients particuliers restent insuffisantes pour financer les plus gros projets. Ensuite, le fait que l'équipe de Lendix investisse à titre personnel dans tous les projets. Ses intérêts sont donc alignés avec ceux des prêteurs, ce qui est un gage de confiance. ■

EMMANUEL SCHAFROTH

## Maîtriser les risques du crowdfunding immobilier

En plein boom, le cofinancement d'un projet de construction procure un rendement moyen de 10 %

Dans le monde du financement participatif, le crowdfunding immobilier a une part privilégiée. Depuis ses débuts en 2011, cette activité de cofinancement, aux côtés d'un promoteur, d'un programme neuf de logements, de bureaux ou même de commerces n'a cessé de croître. Au premier semestre 2016, la collecte a atteint 36,9 millions d'euros selon les données compilées par Wiseed, un des pionniers du secteur. «Il y a eu un doublement en termes de collecte et de projets financés en l'espace d'un an», constate Souleymane Galadima, directeur général de Wiseed Immobilier. Ce succès s'explique par une conjonction de facteurs: la baisse des rendements incite les particuliers à trouver des placements alternatifs plus rémunérateurs; la reprise du secteur immobilier donne des ailes aux promoteurs, petits ou gros; et, surtout, les premières retombées de cette activité sont rassurantes car aucun financement arrivé à terme n'a fait défaut. Tout juste constate-t-on des décalages de quelques mois pour certains d'entre eux.

En moyenne, les prêts sont remboursés en dix-sept mois et servent un rendement annualisé brut de 9,9 %. Une performance à relativiser, car le poids des taxes est lourd. Les

gains sont assujettis à l'impôt sur le revenu et, bien sûr, à la CSG-CRDS. Pour un contribuable imposé dans la tranche à 30 %, la rentabilité nette d'un tel placement est en fait proche de 5,4 %. Un niveau encore attirant, mais «la rentabilité qui est offerte aux investisseurs particuliers ne doit sous aucun prétexte leur faire perdre leur diligence par rapport aux risques associés», avertit Souleymane Galadima.

### Diversifier ses placements

En effet, l'investissement n'est pas sans risques. Outre celui de la qualité de la plate-forme (seulement une douzaine sont homologuées, sur la vingtaine en activité), il y en a nombre d'autres entre le financement du projet et la livraison des biens. Que ce soit un problème administratif avec des recours possibles, des soucis avec le terrain (problème d'analyse des sols), de construction ou même de commercialisation, l'agenda peut vite dérapier. Pour limiter ces risques, nombreuses sont les plates-formes qui demandent un taux de précommercialisation du bien, voire un permis purgé de tout recours ou encore, mais c'est plus rare, une garantie bancaire.

Finalement, pour limiter les risques sur ce type d'investissement, mieux vaut diversifier ses placements et privilégier plusieurs projets au fil du

temps, plutôt que de se focaliser sur un seul. Une stratégie qui peut avoir un coût, car le ticket d'entrée minimum peut atteindre jusqu'à 2 000 euros. Mais la tendance est plutôt à la démocratisation. A l'image de Wiseed, qui propose désormais d'investir avec un minimum de 100 euros.

Mais, dans l'ensemble, plates-formes et promoteurs ont intérêt à tenir leurs promesses car l'évolution à venir des contraintes prudentielles – qui obligent notamment les banques à détenir un minimum de fonds propres – pourraient soutenir ce vecteur de l'économie immobilière. En effet, selon les normes prévues par les accords de réglementation bancaire Bâle 4 qui devraient entrer en vigueur en 2019, «les banquiers vont demander plus de fonds propres, jusqu'à 15 % du projet contre 10 % actuellement en moyenne», prévient Vincent Sillègue, cofondateur de la plate-forme Crowdfunding-immo. Les promoteurs devront donc probablement demander plus de fonds auprès des plates-formes de financement participatif pour ne pas bloquer une part trop importante de leur trésorerie, d'autant que la durée de production, entre le début du projet et la livraison, prend désormais près de quatre ans contre trois auparavant. ■

JOHAN DESCHAMPS

## Studylink se met au service des étudiants

Depuis l'été 2016, cette plate-forme permet de faire financer ses études par des particuliers

Enricka, 18 ans, étudiante en BTS banque, espère récolter 3 000 euros sur le site Studylink pour payer ses frais de scolarité, son ordinateur, ses livres, ses tenues professionnelles, ainsi que régler les dépenses liées à la cantine et aux loisirs. Dans un autre registre, Vincent, 28 ans, ancien chargé de projet dans l'environnement, a réussi à financer sa reconversion professionnelle dans l'ébénisterie. Alors que les plates-formes de crowdfunding se multiplient en France, Studylink, née il y a seulement quelques mois, s'est spécialisée dans le «prêt étudiant participatif». Le principe est simple: contre rémunération, des particuliers financent le cursus d'un étudiant. Les contributeurs peuvent prêter entre 50 euros et 4 000 euros à chaque porteur.

En contrepartie, l'étudiant verse un taux de rémunération plafonné par le site en fonction de son profil de risque. «C'est la particularité de notre plate-forme», explique Jérémy Ruet, cofondateur de Studylink. Le prêteur fixe lui-même son taux d'intérêt. En mobilisant sa famille et ses amis, l'étudiant peut obtenir des taux plus compétitifs que ceux proposés par les banques. L'encadrement des crédits octroyés par les proches est d'ailleurs l'un des objectifs visés par le site. Surtout, Studylink offre à des jeunes sans garanties financières la possibilité d'emprunter plus facilement qu'auprès d'un établissement de crédit classique. Mais – c'est le revers de la médaille – les prêteurs n'ont aucune assurance d'être remboursés.

Pour limiter le risque de défaut de paiement, les fondateurs du site misent sur les chances d'insertion professionnelle de l'étudiant et la relation tissée entre les communautés de prêteurs et d'emprunteurs. «Plus le lien est fort, plus le risque de défaut est faible. C'est ce qui différencie le prêt participatif d'un crédit contracté auprès d'une

**«Le prêteur fixe lui-même son taux d'intérêt»**

JÉRÉMY RUET  
cofondateur de Studylink

institution», poursuit M. Ruet. Les autres plates-formes de financement des étudiants ne sont, elles, que des outils permettant de réaliser des dons. Elles ne procurent pas de rendement aux prêteurs. Seule Edukys, qui travaille pour le moment à la sélection de ses premiers profils, occupe le même créneau. Avec une différence notable: la start-up prévoit de fixer le taux d'intérêt des prêts. Studylink, pionnier encore balbutiant, devra franchir bien des obstacles avant de s'imposer dans le paysage. Depuis son lancement, à l'été 2016, seules une dizaine d'opérations ont été organisées. ■

NINA LE CLERRE



**VOUS ÊTRE UTILE**

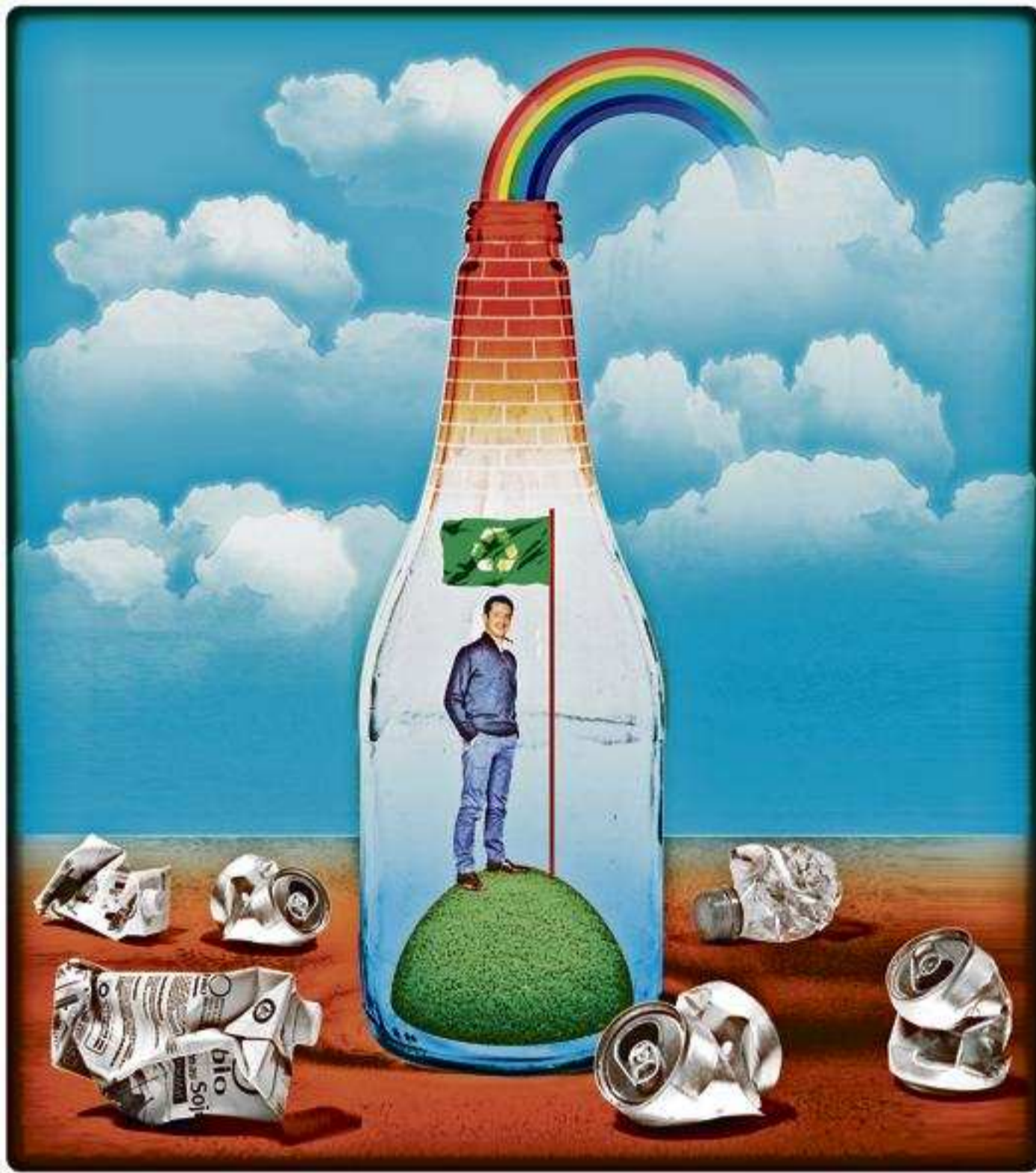


**VOUS ÊTRE UTILE C'EST S'ASSURER  
QUE LES MESURES FISCALES À LA MODE SONT  
VRAIMENT TAILLÉES POUR VOUS.**

## Découvrez la **Gestion Privée** de la Caisse d'Épargne

Privilégier les mesures fiscales qui présentent d'abord un intérêt patrimonial, c'est le rôle de votre chargé d'affaires Gestion Privée. Un expert dédié qui saura vous conseiller pour vos investissements, pour transmettre un capital ou pour gérer votre fiscalité. Avec 20 ans d'expertise, la Gestion Privée de la Caisse d'Épargne a déjà séduit plus d'un million de clients. Il ne tient qu'à vous d'en profiter aussi.





NINI LA CAILLE

Les Grands Prix de la finance solidaire, décernés le 7 novembre par « Le Monde » et Finansol, récompensent des projets responsables irrigués par une épargne citoyenne. Un palmarès riche de promesses

# Cinq lauréats pour une autre économie

Déjà sept ans ! Organisée par *Le Monde* et l'association Finansol, la septième édition des Grands Prix de la finance solidaire, le 7 novembre au siège du journal, est l'un des temps forts de la Semaine de la finance solidaire, qui se déroule jusqu'au 10 novembre. Il récompense des projets à impact social ou environnemental ayant bénéficié du soutien de cette épargne vertueuse. Grâce au soutien de la Fondation Crédit coopératif, de France Active et des mutuelles Carac et Maif, chaque lauréat reçoit un prix de 5 000 euros.

Ce rendez-vous met en lumière un écosystème vertueux, largement ignoré du grand public. Selon Finansol, l'encours des produits étiquetés « solidaires » atteignait 8,46 milliards d'euros (+ 23,7 %) à fin 2015, soit 0,2 % de l'épargne financière des Français. Une goutte d'eau, mais plus de 1 million d'épargnants ont déjà souscrit à l'un de ces placements. Ils peuvent être regroupés en trois familles. Les plus anciens sont les produits de partage : des livrets bancaires qui rétrocèdent tout ou partie de leurs intérêts à une cause. En raison de la baisse de leur rémunération liée à l'effondrement des taux d'intérêt, ils stagnent. En revanche, les fonds 90/10, des sicav ou fonds communs de placement, qui peuvent investir jusqu'à 10 % de leur porte-

feuille dans des projets solidaires (en direct ou par l'intermédiaire de financeurs solidaires), ont le vent en poupe.

La raison ? La loi impose depuis 2010 aux entreprises disposant d'un plan d'épargne salariale d'offrir à leurs salariés la possibilité de souscrire l'un de ces fonds. Ils sont aussi vendus aux guichets des banques, mais ces dernières les mettent rarement en avant. Avec un encours de 5,2 milliards d'euros, ils représentent 61,4 % de l'épargne solidaire. La trois-

**Plus de 1 million d'épargnants ont déjà souscrit à un produit d'épargne solidaire**

sième voie, la plus risquée, consiste à prendre une participation directement dans le capital d'une structure labellisée « solidaire ». Ce type d'investissement progresse, notamment pour des raisons fiscales. A condition de bloquer son épargne pendant cinq ans, il donne droit à une réduction d'impôt correspondant à 18 % de la somme placée, et même

à 50 % dans le cadre de l'impôt de solidarité sur la fortune. En 2015, ces différentes formes d'épargne ont alimenté des projets solidaires à hauteur de 290,1 millions d'euros (+ 21,7 %). « Mille neuf cents entreprises ou associations en ont profité, ce qui a permis de créer ou de consolider 31 000 emplois », dit Sophie des Mazery, directrice de Finansol.

Et maintenant ? L'année 2017 sera cruciale pour la finance solidaire. Au premier trimestre, le Livret de développement durable (LDD) va devenir le LDDS, avec un « s » pour solidaire. « L'idée est de proposer à chaque détenteur de mobiliser une partie de son capital ou de ses intérêts pour faire un don à un organisme solidaire. En échange, il pourra bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % sur le montant donné », détaille M<sup>me</sup> des Mazery. Élément-clé : les banques auront l'obligation d'informer chaque année leurs clients de cette possibilité. Les enjeux sont de taille : il existe 25 millions de ces livrets défiscalisés, pour un encours dépassant 100 milliards d'euros. Pour Finansol, qui milite de longue date pour que chaque produit financier commercialisé en France ait sa déclinaison solidaire, c'est une première victoire, qui en appelle d'autres, notamment dans l'assurance-vie. Le changement d'échelle, c'est après demain. ■

JÉRÔME PORIER

## Prix coup de cœur du public Consigne et vrac à Lille, un projet emballant

En 2015, nous avons évité à 20 000 bouteilles de finir à la poubelle, déclare Gérard Bellet, qui a fondé à Lille, en 2014, la société Jean Bouteille, spécialisée dans le recyclage des bouteilles en verre. Ou plutôt le réemploi, car elles ne sont pas cassées, mais simplement réutilisées. Le dispositif est simple : lorsqu'un client vient dans un magasin, il donne 1 euro de consigne pour récupérer une bouteille propre et la remplit du liquide de son choix. Après l'avoir utilisée, il la ramène au magasin et en prend une nouvelle, propre.

Agé de 32 ans, Gérard Bellet, diplômé d'une école de commerce de Reims, s'est lancé dans l'aventure après avoir roulé sa bosse en Inde et aux Etats-Unis. Jean Bouteille cible en priorité les magasins bio de la région lilloise, les seuls à promouvoir la vente en vrac, qui supprime les emballages et réduit les émissions de CO<sub>2</sub>. Le lavage des bouteilles, qui peuvent être réutilisées en moyenne 25 fois, consomme moins d'eau que d'en fabriquer une neuve. Jean Bouteille propose aux magasins des équipements permettant le remplissage des bouteilles, leur vend en vrac des liquides issus de l'agriculture biologique (huile, vin, vinaigre, etc.) et nettoie les bouteilles qui lui reviennent. Comme l'emballage représente

un quart du prix final du produit, le dispositif permet au consommateur de faire des économies.

La société fournit actuellement une cinquantaine de points de vente. Pour le nettoyage, elle a développé un partenariat avec l'ESAT de Lomme, un établissement destiné à l'insertion de personnes handicapées. « Notre modèle est pensé pour être reproduit dans chaque région », explique M. Bellet. Notre rêve est que chaque grande métropole française adopte un système de consigne sur les produits liquides alimentaires. » Après les Hauts-de-France et la Belgique, Jean Bouteille ambitionne de développer des consignes à Paris, à Bordeaux et en Bretagne. ■

J. PO.

### Jean Bouteille

#### Activité

Consigne de bouteilles

#### Chiffre d'affaires 2015

219 000 euros

#### Salariés

6 personnes

#### Financeurs solidaires

La Nef, Solcigales, Initiative France, Nord Actif

## Prix activités écologiques La Lutherie urbaine pour les enfants de Bagnolet

Implantée dans une ancienne cartonnerie de la porte de Bagnolet, en Seine-Saint-Denis, l'association Lutherie urbaine transforme en instruments de musique insolites objets du quotidien et matériaux de récupération. Un tambour de machine à laver devient la caisse d'une contrebasse, un xylophone est fabriqué à partir de tuyaux de plastique, un arbre en poêle à frêre se métamorphose en batterie... Le projet a été lancé il y a seize ans par Jean-Louis Méchali, percussionniste de jazz, qui enseigne alors la musique à des enfants de Bagnolet. Un public qui, faute de moyens, reste souvent à l'écart de toute éducation musicale. « Ici, on n'apprend pas le solfège, rien n'est formaté », explique Agnès Dufour, la directrice. Les enfants peuvent toucher, expérimenter, laisser libre cours à leur imagination. »

En 2015, 1 650 personnes ont assisté à des ateliers organisés par la Lutherie urbaine. Le modèle économique repose principalement sur l'organisation de spectacles financés par la billetterie, des partenariats et des subventions.

Comme beaucoup d'associations, la Lutherie doit lutter contre la baisse des subventions publiques.

La perte de 20 000 euros essuyée en 2015 a affecté ses fonds propres, mais elle réussit à surnager, notamment grâce à un prêt de 50 000 euros consenti en avril par un mécène. Et grâce à la finance solidaire : France Active lui a accordé un prêt de 30 000 euros en 2014. Des soutiens qui lui ont permis de créer un fab lab, un atelier ouvert à tous les bricoleurs amateurs de musique et destiné à la fabrication d'instruments innovants. L'une de ses ambitions est de développer des prototypes adaptés aux personnes en situation de handicap. ■

LAURENCE BOCCARA

### Lutherie urbaine

#### Activité

Fabrication d'instruments de musique insolites

#### Chiffre d'affaires 2015

134 400 euros

#### Salariés

6, dont une personne handicapée (3 équivalents temps plein)

#### Financeur solidaire

France Active

## Prix lutte contre l'exclusion Un village de la Vienne se bat pour sa survie

Pour sauver leur village, les habitants de Saint-Sauvant, un petit bourg de 1300 âmes dans la Vienne, ont décidé de prendre les choses en main. « La précarité rurale est une vraie menace ici, nous sommes loin de tout, déclare Amélie Closse, petit bout de femme débordant d'énergie, qui pilote l'association SEI (Solidarité environnement insertion). Saint-Sauvant est à 40 kilomètres de la ville la plus proche, Poitiers. Il ne reste que quelques commerces : une épicerie, une pharmacie, la poste... »

Une quinzaine d'habitants ont décidé de s'engager en 2011 en lançant ce collectif de bénévoles, dont la première décision a été de salarier Amélie, militante du développement rural. Un premier chantier d'insertion a été créé dans la foulée avec le soutien de la mairie pour restaurer un vieux bâtiment au centre du village, afin de le transformer en gîte. Huit personnes en contrat d'insertion ont participé à l'aventure, qui se poursuit aujourd'hui sur d'autres chantiers de restauration à travers la Vienne.

Mais, c'est en 2012, lorsque le seul restaurant du village a annoncé sa fermeture, que l'histoire a pris une tournure inattendue. Pour le relancer, les administrateurs bénévoles et Amélie ont remué ciel et terre. La région Poitou-Charentes a fait le premier pas en apportant

125 000 euros, un montant complété par le département, l'Etat et l'Europe. Des fondations privées ont aussi apporté leur écot, certains administrateurs de SEI ont travaillé bénévolement et une souscription a permis de réunir 5 600 euros, un exploit dans l'un des villages les plus pauvres de la Nouvelle-Aquitaine. Mais rien n'aurait été possible sans l'aide de France Active, Insertion Poitou-Charentes Active, qui a apporté 110 000 euros sous forme de prêt et de garantie. Enfin, les entreprises de BTP ont accepté de devenir partenaires en renonçant au règlement d'une partie de leurs factures. Bref, tout le monde a joué le jeu. Et le restaurant solidaire a pu ouvrir en février, en privilégiant le circuit court et les produits non transformés. ■

J. PO.

### SEI

#### Activité

Construction, restauration, insertion par l'emploi

#### Chiffre d'affaires 2015

129 460 euros

#### Salariés

25 (dont 18 en insertion)

#### Financier solidaire

France Active Poitou-Charentes

## Prix entrepreneuriat dans les pays en développement Au Burkina, « Nafa Naana » lutte contre la déforestation

### Nafa Naana

#### Activité

Vente de produits de cuisson et d'éclairage

#### Chiffre d'affaires 2015

252 900 euros

#### Salariés

24

#### Financier solidaire

Entrepreneurs du monde

Bordé au nord par le Sahel, le Burkina Faso doit faire face à la déforestation qui menace une grande partie de son territoire. Dans ce pays essentiellement agraire, l'un des plus pauvres du monde, la principale source d'énergie est le bois. Seulement 13 % de la population a accès à l'électricité, un taux qui tombe à 1 % en zone rurale. La surconsommation de bois provoque la déforestation, qui aggrave les conséquences des inondations et des sécheresses. Le ministère de l'environnement burkinabé estime que 105 000 hectares de forêt disparaissent ainsi chaque année.

Lancé en 2012 par l'ONG Entrepreneurs du monde, le programme « Nafa Naana » (« le bénéfice est arrivé », en langue dioula) tente d'apporter une réponse à ce problème en changeant les habitudes des foyers burkinabés. Alors que la plupart d'entre eux sont équipés de systèmes de cuisson et de chauffage rudimentaires, « Nafa Naana » leur

propose des solutions plus modernes et plus économes (et aussi moins nocives pour la santé, les émanations de fumées dans des espaces clos pouvant être toxiques). « Nous commercialisons des foyers à bois améliorés qui permettent de réduire de 30 % à 75 % la consommation de combustible, des réchauds à gaz, ainsi que des lampes solaires et des kits photovoltaïques », énumère Sayouba Guira, directeur du programme.

#### Quotidien amélioré

Pour distribuer ses produits, « Nafa Naana » a créé trois magasins, qui emploient 24 salariés. La structure s'appuie aussi sur un réseau de 50 revendeurs dans le pays et sur des partenariats avec des associations locales, souvent des groupes de femmes. Grâce au programme, 17 600 foyers améliorés, 11 700 réchauds à gaz et plus de 7 000 lampes solaires ont déjà été distribués. Si les lampes sont importées de Chine, les systèmes

de cuisson sont fabriqués par une cinquantaine d'artisans locaux. « En augmentant nos commandes, nous contribuons à augmenter leurs revenus et à pérenniser ce métier porteur d'avenir en Afrique subsaharienne », explique M. Guira.

Depuis le lancement du projet, environ 30 000 ménages ont vu leur quotidien s'améliorer. Le chiffre d'affaires devrait bondir de 50 % en 2016, à 380 000 euros. « Nafa Naana » compte enrichir sa gamme de produits et recruter de nouveaux vendeurs. Dans le giron d'Entrepreneurs du monde depuis sa création, la structure veut devenir une entreprise autonome à la fin de 2016, tout en restant à but non lucratif (les bénéfices seront réinvestis). M. Guira espère atteindre l'équilibre financier « à l'horizon 2019-2020 ». Grâce à Entrepreneurs du monde, le modèle de « Nafa Naana » a été répliqué à Haïti en 2012, puis au Cambodge et au Togo en 2014. ■

J. PO.

## Prix innovation sociétale En Isère, place aux agriculteurs-bricoleurs

Savez-vous ce qu'est un vibroplanche ou un cultibutte ? Si vous séchez, c'est normal : ces outils destinés à l'agriculture sont introuvables dans le commerce. Ils ont été conçus par un collectif de paysans réunis au sein d'une coopérative, L'Atelier paysan, installée à Renage, un village de l'Isère situé à 30 kilomètres environ de Grenoble. Leur particularité ? Ils sont libres de droit : n'importe quel agriculteur peut aller sur le site [www.latelierpaysan.org](http://www.latelierpaysan.org), télécharger les plans, visionner les tutoriels et se lancer dans leur fabrication. Depuis le lancement de l'activité, en 2009, trente outils ont été créés.

La structure dispense aussi des formations payantes pour s'initier à la conception de matériel : « Pour environ 2 000 euros, un agriculteur apprend à fabriquer un outil d'une valeur de 8 000 euros qu'il pourra adapter et utiliser à sa guise », explique Julien Reynier, 28 ans, chargé de développement à L'Atelier paysan. Six cents agriculteurs ont ainsi été formés aux techniques d'auto-construction.

La coopérative s'adresse en priorité à des jeunes qui ne sont pas issus du monde agricole et qui veulent, majoritairement, se lancer dans le maraîchage bio. Elle

leur permet de s'équiper à moindre coût. « Les crises récurrentes des filières porcines et laitières et les difficultés actuelles des céréaliers montrent que le modèle productiviste est à bout de souffle. Les petits éleveurs croulent sous les dettes, la course à la technologie fait gonfler l'endettement, indique Julien Reynier. Nous militons pour une autre agriculture, plus écologique, avec des outils low-tech, peu coûteux. » L'Atelier paysan emploie neuf personnes. La coopérative possède une antenne dans le Finistère et en développe une deuxième dans le Nord-Est. Elle intervient partout en France. ■

J. PO.

### L'Atelier paysan

#### Activité

Outillage agricole

#### Chiffre d'affaires 2015

576 000 euros

#### Salariés

9 personnes

#### Financiers solidaires

Cigales, France Active, La Nef

**7€ LE KIT DE DIGNITÉ**

Ensemble, aidons tous les réfugiés à travers le monde.  
Retrouvez le kit sur [kitdignite.org](http://kitdignite.org)

**SOLIDARITÉS INTERNATIONAL**

\*kitdignité | [solidarites.org](http://solidarites.org)

En s'appuyant sur l'épargne des Français, les acteurs méconnus de la finance solidaire soutiennent l'économie responsable

# Les financeurs solidaires au service des projets citoyens

**D'**un côté, plus d'un million d'épargnants solidaires. De l'autre, des projets à forte utilité sociale ou environnementale.

Faisant le lien entre ces deux mondes, les financeurs de l'économie solidaire jouent un rôle crucial, mais difficile à cerner tant ces structures sont protéiformes. « Certaines, comme *La Nef* ou *France Active*, ont été lancées dans les années 1980 au démarrage de la finance solidaire. D'autres acteurs sont beaucoup plus récents, à l'instar des plates-formes de financement participatif : le secteur innove en permanence », constate Frédéric Tiberghien, président de Finansol, observatoire de la finance solidaire. Afin de mieux se repérer dans la jungle des financeurs solidaires, nous avons regroupé ces derniers en six familles.

## Les « banquiers » solidaires

Comme les banques, leur panoplie est complète. Ils accordent des crédits, garantissent des prêts, voire investissent en fonds propres dans des projets solidaires. Ainsi, *La Nef* est un véritable établissement d'épargne et de crédit, tandis que *France Active* est une association qui joue quasiment le rôle d'un banquier. Mais contrairement à des banques, ces structures consacrent une part importante de leurs ressources à l'accompagnement des porteurs de projets. « Ils aident les entrepreneurs sur le plan administratif, dans l'élaboration de leur plan de développement, le montage juridique, etc. C'est grâce à cet accompagnement que le taux de survie des projets est aussi favorable », précise M. Tiberghien. D'après Finansol, ce taux s'élève à 80 % trois ans après la création du projet, contre 65 % pour les entreprises non accompagnées de l'économie classique.

## Les spécialistes de la microfinance

L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et Initiative France soutiennent des entrepreneurs dans la création ou le développement de leur activité. Ces structures accordent des microcrédits à hauteur de quelques milliers d'euros. On trouve aussi dans cette famille des acteurs régionaux, comme la Caisse solidaire dans les Hauts-de-France. « L'emploi, et en particulier l'emploi des jeunes, constitue leur première préoccupation, mais la protection de l'environnement est aussi de plus en plus présente », constate Hervé Guez, directeur de la gestion solidaire chez Mirova.

## Les « bâtisseurs » de patrimoine foncier et immobilier

Certains acteurs comme Habitat et Humanisme, Solidarités nouvelles pour le logement (SNL) ou Terre de liens ont créé une société foncière dont l'objectif est de bâtir un patrimoine constitué de biens immobiliers ou de surfaces agricoles. Terre de liens achète ainsi des fermes pour faciliter l'installation des agriculteurs bio. Lurzaindia fait de même au Pays basque pour des paysans locaux.

## Les experts « en capital-risque »

Une dizaine de structures sont spécialisées dans le capital développement solidaire, un métier risqué, proche du capital-risque : Comptoir de l'innovation, IDES, Investir & +, Phitrust... D'autres acteurs œuvrent à l'échelle régionale : Femu Qui en Corse ou Herrikoa au Pays basque. Pionnier du secteur, Phitrust investit depuis une dizaine d'années dans des entreprises ayant une mission sociale ou environnementale. Les 9 millions d'euros collectés depuis sa création lui ont permis de prendre des participations minoritaires dans 25 entreprises.

## Les acteurs du financement participatif sur Internet

Une nouvelle famille de financeurs solidaires émerge sur le Web depuis une dizaine d'années. Trois plates-formes de financement participatif spécialisées dans le prêt solidaire ont obtenu le label Finansol – attestant le caractère solidaire d'un produit financier : Babyloan,

Spear et Prêt de chez moi. Autres acteurs en ligne, j'adopte un projet, qui permet de réaliser des dons en ligne. Le Crédit coopératif s'aventure aussi sur ce terrain depuis 2014 avec sa plate-forme de dons Agir & Co, ouverte à tous. « Nous avons collecté 140 000 euros de dons auprès de 3 000 donateurs depuis sa création. Nous apportons de la visibilité à des porteurs de projets qui ont besoin d'un coup de pouce financier, mais pas forcément d'un prêt solidaire », dit Jean-Louis Bancel, président du groupe Crédit coopératif.

## Les organismes tournés vers l'international

Si la très grande majorité des financeurs solidaires intervient pour soutenir des projets en France, la solidarité internationale représente néanmoins 8,8 % des 290,1 millions d'euros collectés et

redistribués en 2015 d'après Finansol. La plupart des structures de cette catégorie tirent leurs ressources de l'épargne de partage – des livrets bancaires qui rétrocèdent au moins 25 % de leurs intérêts à une cause. Elles financent aussi des institutions de microfinance (IMF) ou des organisations non gouvernementales. Les plus connus sont Acted, Babyloan, Cofides, Entrepreneurs du Monde, Fadev, Fonds Afrique, Oikocredit et la SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement). Là encore, à chacun sa voie : certains interviennent par des prêts solidaires, d'autres en prenant des participations dans le capital des entreprises. ■

AGNÈS LAMBERT



NINI LA CAILLE

## France Active en première ligne dans le combat contre le chômage

Depuis trente ans, cette association est un outil efficace pour encourager la création d'emplois en région

FRANCE ACTIVE est un acteur incontournable du financement de la création d'emplois. Les chiffres sont éloquentes : l'association se compose de 42 structures de proximité implantées en région, 550 salariés, 2 500 bénévoles, une société d'investissement et, surtout, 7 000 projets soutenus en 2015. Ce développement ne s'est pas fait en un jour : France Active fait partie des pionniers du financement solidaire depuis sa création, en 1988, à l'initiative de la Caisse des dépôts et consignations, de la Fondation de France, du Crédit coopératif, de la Macif et de l'Agence nationale pour la création d'entreprises. Son fondateur se nommait Claude Alphandéry, dont le parcours résume à lui seul l'oxymore de la finance solidaire : il fut banquier et communiste avant d'adhérer au Parti socialiste. Il est aujourd'hui président d'honneur de France Active.

En 2016, soit vingt-huit ans après sa création, l'association élargit son champ d'action, avec un nouveau plan stratégique à horizon 2020. « L'entrepreneuriat change : la frontière entre l'économie solidaire et les très petites entreprises classiques est poreuse. France Active est là pour soutenir les entrepreneurs engagés, qu'ils soient agréés solidaires ou non », confie Fanny Gérôme, directrice du développement. France Active ne se contente pas d'apporter des financements à ces entrepreneurs. L'association les accompagne dans la durée et les fait bénéficier de la force de son réseau en région. « Nos bénévoles sont d'anciens avocats, banquiers ou experts-comptables qui font profiter les entrepreneurs de leur expérience », poursuit M<sup>me</sup> Gérôme.

Les 42 fonds territoriaux de France Active jouent en effet un rôle central dans

le dispositif puisqu'ils étudient les dossiers des porteurs de projet et décident, localement, de les aider ou non. Les moyens d'action de l'association sont variés et correspondent peu ou prou à l'arsenal financier d'une banque. « Nous disposons de toute une palette d'outils, de la garantie bancaire au prêt, en passant par la prise de participation. La nature du soutien dépend des besoins de l'entrepreneur », précise M<sup>me</sup> Gérôme.

## Un sésame pour les porteurs de projet

En 2015, France Active s'est portée garante pour 5 300 entreprises par l'intermédiaire de sa société France Active Garantie, pour un montant de 191 millions d'euros. Cet engagement permet à ces entreprises d'obtenir plus facilement un crédit bancaire dans de bonnes conditions, par exemple en limitant les cautions personnelles.

France Active a aussi réalisé 36 millions de prêts solidaires en 2015, pour un montant moyen de 65 000 euros, à taux zéro ou limité (2 %) selon les dispositifs proposés. Ces prêts ne concernent pas seulement de toutes petites entreprises ; ils peuvent aller jusqu'à 1,5 million d'euros. Mieux, France Active sert souvent de sésame aux porteurs de projet : des investisseurs, des fondations ou des banquiers acceptent plus facilement de travailler avec eux dès lors qu'ils ont décroché un prêt ou une garantie de l'association.

Depuis 2015, le réseau intervient aussi pour renforcer les fonds propres de certaines entreprises solidaires, à travers sa société d'investissement, la SIFA, dotée d'un capital de 154 millions d'euros. Ont été réalisés 10 investissements pour 4,5 millions d'euros en 2015, et déjà 13 opérations en 2016, pour 2,7 millions d'euros. ■

A. L.



## La Nef, une banque pas comme les autres

L'organisme intervient là où les établissements financiers traditionnels ne se risquent pas

NÉE DE L'ASSOCIATION Nouvelle Economie fraternelle à la fin des années 1970 afin d'aider au financement de projets alternatifs, la Nef se revendique aujourd'hui comme la première « banque éthique ». Banque, elle l'est presque à part entière depuis 2015 : elle peut désormais proposer son propre livret d'épargne et ses comptes à terme – prêt d'argent d'un particulier à une banque contre rémunération. Jusqu'à alors, elle était adossée pour toutes ses opérations au Crédit coopératif. Son rôle de banque s'arrête là : on n'y trouve ni compte courant ni livret réglementé. « Nous ne sommes pas une banque comme les autres, car nous ne disposons que d'agréments partiels », explique Emmanuel Valentin, son directeur général. Notre compte courant continue par exemple à être géré par le Crédit coopératif.

Avec 450 millions d'euros de bilan, la Nef est un acteur important de l'univers solidaire. Ces sommes proviennent en premier lieu des dépôts des sociétaires (150 millions d'euros), puis des investissements dans le capital social (40 millions). « Notre capital est ouvert en permanence et nous collectons de 3 à 4 millions d'euros par an, contre 1 à 1,5 million qui sont remboursés à ceux qui revendent leurs parts », explique M. Valentin.

### Dans le respect de la planète

En revanche, la Nef n'a pas accès à l'argent placé dans les produits d'épargne salariale ; seul un fonds solidaire a investi dans ses parts sociales à hauteur de 2,5 millions d'euros. Une situation qui n'inquiète pas M. Valentin : « Nous sommes en excédent de dépôt. » Que fait la Nef de cet argent ? Elle accorde des crédits à des entreprises,

souvent des structures individuelles ou des très petites entreprises, fréquemment exclues des financements bancaires. Un tiers des encours vont vers la création d'entreprise et l'amorçage. Le crédit moyen s'élève à 100 000 euros.

Toutes ces entreprises financées ne sont pas estampillées « solidaires » : « Nous débordons de cette stricte définition », précise M. Valentin. Nous finançons des projets respectueux de l'homme et de la planète, sans visée uniquement lucrative, et compréhensibles. Nous accompagnons également le porteur de projet dans le temps. »

La principale difficulté, pour la Nef, est aujourd'hui de trouver des bons dossiers à financer, « car les banques se jettent sur tous ceux qui sont de bonne qualité », constate M. Valentin. ■

ÉRIC LEROUX

## Garrigue mobilise l'épargne citoyenne

Créée en 1985, la coopérative place l'argent de ses sociétaires dans de petites entreprises à vocation sociale et environnementale

C'EST L'UN DES PLUS PETITS ACTEURS de la finance solidaire : Garrigue, coopérative de capital-risque, dispose de 5 millions d'euros de fonds propres, dont 3 millions investis dans des entreprises et 2 millions en trésorerie. Particularité de cette structure, elle repose uniquement sur l'épargne citoyenne au travers des apports en capital. « C'est un choix historique que nous respectons encore aujourd'hui, celui d'être un fonds citoyen, indépendant des investisseurs institutionnels et des subventions publiques », revendique Françoise Revellat, la présidente de son directoire.

### Histoire en deux temps

A l'origine, Garrigue a été créée, en 1985, pour venir en appui aux Cigales (clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire) : ces structures locales regroupent des investisseurs individuels mettant leur épargne en commun pour financer des petites entreprises locales. « Au fil du temps, le lien avec les Cigales s'est distendu, car les Cigales sont éphémères [la durée d'investissement peut aller de 5 à 10 ans], ce qui pose des problèmes de gestion, et Garrigue a élargi son champ d'investissement à des entreprises de taille plus importante. »

Aujourd'hui, la structure finance, en capital, des entre-

prises ayant un fort impact social ou environnemental. « L'écologie représente aujourd'hui un axe important de nos investissements, notamment au travers de la production d'énergie renouvelable », explique M<sup>me</sup> Revellat. Le développement local et l'insertion sont aussi mis en avant.

A l'actif de Garrigue, une cinquantaine d'entreprises financées dans toute la France, grâce à près d'un millier de sociétaires. Ces derniers y trouvent essentiellement un intérêt fiscal (réduction d'impôt sur le revenu ou sur l'ISF), à défaut d'une rentabilité. Garrigue ne distribue aucun dividende et, à la suite de pertes enregistrées les années passées, la valeur de la part sociale est supérieure à la valeur comptable, ce qui représente une perte pour les sociétaires. « Nous investissons en général lors de l'amorçage, c'est-à-dire dans la phase la plus risquée, et nous avons connu un taux de casse important ces dernières années, alors que nous avons historiquement un très bon chiffre de survie à 5 ans des entreprises financées, de l'ordre de 70 % », regrette M<sup>me</sup> Revellat.

Autre difficulté : alors que les frais de fonctionnement étaient assurés jusqu'ici par les fruits des sommes placées en trésorerie, la baisse des taux d'intérêt a réduit à quasiment zéro cet apport. Désormais, Garrigue doit se trouver un nouveau modèle. ■

É. L.X.

## Du nouveau pour le Comptoir de l'innovation

Experte en capital-risque, cette structure va également gérer des fonds sociaux et solidaires

SPÉCIALISTE DU CAPITAL développement solidaire, c'est-à-dire du financement de jeunes pousses appartenant au monde de l'économie sociale et solidaire, le Comptoir de l'innovation a conclu récemment un accord avec la Caisse des dépôts aux termes duquel, pendant quinze ans, il va gérer les fonds sociaux et solidaires de l'institution bicentenaire.

Cette émanation du Groupe SOS, un poids lourd du secteur créé par le pionnier Jean-Marc Borello dans les années 1980, semble sur le point de changer de braquet en s'engageant dans cette nouvelle activité.

« Cet ensemble pèse 50 millions d'euros et devrait à terme atteindre 100 millions d'euros », précise Nicolas Hazard, le président du Comptoir de l'innovation. Depuis ses débuts, en 2010, si ce dernier a pour vocation d'investir dans des jeunes

sociétés en phase de développement, toutes n'entrent pas dans son champ d'action. « En plus d'être innovante et économiquement viable, leur activité doit avoir un impact fort sur l'environnement, l'emploi ou le social. L'économie circulaire, collaborative ou sociale est souvent le point commun de nos investissements, qui vont de 150 000 euros à 1,5 million d'euros », explique Nicolas Hazard.

### Des secteurs d'activité variés

Le Comptoir compte à ce jour 35 participations (toujours minoritaires) dans des entreprises, des associations ou des coopératives totalisant 5 100 emplois. Les secteurs d'activité sont très variés, de la santé au médico-social en passant par l'alimentaire et l'environnement.

La sélection des dossiers est sévère. « Nous recevons 30 demandes par semaine.

A l'arrivée, nous en retenons moins de 5 % », souligne Nicolas Hazard. Ce tri s'effectue sur la base d'une grille d'évaluation de 600 critères : 300 financiers et 300 extrafinanciers, notamment liés à l'impact social, sociétal et environnemental de l'activité.

« Accessible notamment via de l'épargne salariale, ce capital développement solidaire est un placement risqué et non garanti. Toutefois, son niveau de risque n'est pas plus élevé que celui d'un fonds de capital-risque classique », affirme Nicolas Hazard. Le retour sur investissement est de 4 % à 5 % par an pendant sept ans, la durée moyenne de blocage des fonds. « A ce jour, nous ne comptons aucune faillite, et les premières sorties en capital devraient s'effectuer en 2018 », assure M. Hazard. ■

LAURENCE BOCCARA

## Habitat et Humanisme loge les plus démunis

A travers sa foncière, l'association finance la création de logements sociaux à bas prix

HABITAT ET HUMANISME souffle ses 31 bougies. C'est en 1986 que Bernard Devert, jeune promoteur immobilier lyonnais, a créé cette association afin de lutter contre les injustices liées au logement, notamment « celles engendrées par la rénovation des centres-villes, qui relèguent les classes populaires dans les quartiers périphériques ». Ordonné prêtre un an plus tard, M. Devert trouva ses premiers financements auprès des militants associatifs catholiques de la capitale des Gaules. Dès le départ, son objectif était d'acquérir des logements pour les louer à bas prix à des personnes en difficulté, afin de faciliter leur réinsertion. Trois décennies plus tard, Habitat et Humanisme est devenu une institution laïque. Avec la crise économique et l'envolée des prix de l'immobilier, se loger décentement est plus que jamais une gageure pour les plus démunis.

### Actions diversifiées

Grâce à sa foncière, société en commandite par actions qui a pour objectif la construction, l'acquisition et la rénovation des logements, Habitat et Humanisme dispose d'un patrimoine immobilier de plus de 3 200 habitations. En 2016, la foncière a réceptionné 350 logements supplémentaires.

« Nos actions se diversifient. Nous achetons des biens en différé ou de petits immeubles à réhabiliter afin d'y installer une résidence intergénérationnelle. En procédant à des acquisitions auprès de congrégations religieuses, nous développons aussi des Ehpad [établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes] à caractère social. Nous sommes également présents dans le neuf grâce au

quota de 25 % de logements sociaux qui s'applique aux communes », détaille Alix Guibert, responsable des ressources financières. La spécificité de l'association est aussi de développer une activité d'intermédiation locative pour le compte des propriétaires privés. Ceux-ci lui confient leur logement, qui est loué à des tarifs modérés avec un accompagnement des familles installées.

En 1995, Habitat et Humanisme perfectionne sa foncière pour lever plus de fonds. Pionnière dans ce domaine, elle étend sa collecte auprès du grand public en faisant des appels à l'épargne publique. En août, la dernière augmentation de capital a levé 10,2 millions d'euros. Objectif : financer la production de nouveaux logements et rénover le parc immobilier existant pour améliorer ses performances énergétiques. Grâce à ses fonds propres, aux dons (10 millions à 20 millions d'euros, selon les années), à des emprunts bancaires et à des subventions, « chaque euro engagé dans la foncière génère un effet de levier de 3 à 4 euros servant à financer la création de logements abordables », souligne Alix Guibert.

Environ 30 000 épargnants font ainsi confiance à Habitat et Humanisme. « J'ai investi 60 000 euros il y a deux ans, témoigne Bruno, 42 ans. En plus de bénéficier d'une réduction d'impôt, je sais que mon argent est utile. » Entre 2006 et 2016, la valeur de la part s'est appréciée de 18 %. Stable depuis 2014, elle s'élève à 145 euros.

Si l'action d'Habitat et Humanisme a débuté à Lyon, son organisation est aujourd'hui décentralisée à travers ses 55 associations en France métropolitaine. ■

L. BO.



“ AVEC 1060 € VOUS N'ACHETEZ MÊME PAS UN M<sup>2</sup>, ALORS AUTANT LES PLACER DANS L'IMMOBILIER. ”

6,30% distribué en 2015<sup>(1)</sup> - 4,48% taux de rendement interne 4 ans<sup>(2)</sup>. Accessible à partir de 1060€ (tous frais inclus). CORUM est une solution d'épargne immobilière qui vous permet de bénéficier de tous les avantages de l'immobilier locatif en direct, sans ses contraintes. Comme tout placement immobilier, le capital et les revenus ne sont pas garantis, ils peuvent donc varier à la hausse comme à la baisse. La SCPI est un investissement long terme dont la liquidité est limitée. Et comme tout placement, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

01 71 25 15 15  
www.corum.fr

**CORUM**  
L'immobilier sans l'immobilier

(1) Distribution sur Valeur de Marché (DVM) : rapport entre le dividende brut distribué par part et le prix moyen annuel de la part. (2) Taux de Rendement Interne (TRI) : calcul de la rentabilité de l'investissement qui tient compte de l'évolution du prix de la part et des revenus distribués sur la période. Avant tout investissement, le souscripteur doit prendre connaissance de la note d'information présentant l'ensemble des caractéristiques, des risques et des frais afférents à l'investissement, disponible sur www.corum.fr et doit vérifier qu'il est adapté à sa situation patrimoniale. CORUM Convictions, visa SCPI n°12-17 de l'AMF du 24/07/2012, notice publiée au BALO, bulletin n°61 du 20/05/2016, gérée par CORUM Asset Management agrément AMF GP-11000012 du 14/04/2011.

**JE SOUHAITE RECEVOIR UNE DOCUMENTATION À L'ADRESSE INDIQUÉE CI-DESSOUS.**

J'envoie mon bulletin à CORUM - 6 rue Lamennais 75008 Paris.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_  
Tél \_\_\_\_\_ E-mail \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Les destinataires des informations demandées dans ce document sont les seuls services internes de CORUM Asset Management. Ces informations sont nécessaires pour prendre en compte votre demande. En application de la loi 78-17 du 06/01/78, vous disposez, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations vous concernant auprès de CORUM Asset Management, 6 rue Lamennais, 75008 Paris. Sauf opposition de votre part, ces informations pourront être utilisées par CORUM Asset Management à des fins de prospection.

# Michel Fedoroff, défricheur de « made in France »

**ENCHÈRES** | Tout sa vie, le Monégasque a aidé les jeunes créateurs français. Le 29 novembre, Artcurial proposera une partie de sa collection

Il n'était pas de ceux qui jouent les pique-assiettes plus mondains qu'amateurs dans les vernissages. Disparu en 2014, le Monégasque Michel Fedoroff, ancien patron de la firme Mood Music, était un collectionneur discret, intuitif, direct et sans chichis, qui s'était donné pour mission d'aider les jeunes artistes français. Le 29 novembre, 170 œuvres lui ayant appartenu, d'une valeur totale de 2 à 3 millions d'euros, vont être vendues à la maison de ventes Artcurial, à Paris. « Cette collection, c'est une suite d'amours, s'enflamme Karim Hoss, expert de la vente. Elle n'est pas homogène, autour d'une ligne définie, mais tout a été acquis avec passion. »

Fils d'un émigré russe chauffeur de taxi, élevé à Courbevoie, ce self-made-man avait peu de chances de tomber dans le chaudron de l'art. Sur les murs de l'appartement familial, des calendriers des pompiers voisinaient avec des copies d'icônes russes. Et pourtant, à l'âge de 15 ans il s'achète ses deux premiers livres d'art, sur Pissarro et Van Gogh. C'est la révélation.

La graine est semée. Elle germera quelques années plus tard lors d'une virée à Amsterdam et Bruges. Pour continuer à se faire l'œil, l'amateur en herbe poussera la porte des galeries le samedi. La collectionniste le démange. Mais il ne sait pas trop par où commencer. Il troque une chaîne hi-fi contre une marine de Pasquier, avant de croiser le chemin de trois galeristes, Anne

**« Il était capable d'acheter ce qui deviendrait une icône »**

HERVÉ LOEVENBRUCK  
galeriste

de Villepoix, Catherine Issert et Hervé Loevenbruck, qui l'aideront à définir son goût, très marqué par la scène hexagonale.

Car Michel Fedoroff n'était pas de ceux qui pensent qu'ailleurs on fait mieux, qu'un artiste américain ou allemand est plus attirant qu'un plasticien français. « Il avait compris qu'il pouvait acheter une œuvre majeure d'un jeune artiste français pour le prix d'un tirage photo à trente exemplaires d'un Américain », observe Hervé Loevenbruck. Ce sont précisément les jeunes créateurs que Michel Fedoroff aimait soutenir par-dessus tout. Ceux que les galeries rechignent à exposer, ceux qui n'ont pas les moyens de produire des œuvres à la hauteur de leur ambition.

Il n'a pas hésité une seconde à produire une des toutes premières œuvres d'un bricoleur de génie Vivien Roubaud : une pompe injectant de l'air qui fait s'envoler un nuage de plumes à la manière d'un champignon atomique. « Quand j'achetais César ou Arman, ça ne changeait pas leur vie. Les jeunes, quand je les produis, ça change tout pour eux »,

nous avait-il confié quelque temps avant sa mort.

Les pièces qui seront vendues par Artcurial ne jouissent pas toutes d'une cote élevée. Mais toutes ont été soigneusement choisies. « Dans une exposition, Michel ne repérait pas l'œuvre la plus grande, la plus clinquante, mais la plus sensible, rapporte Hervé Loevenbruck. Il avait la capacité d'acheter ce qui deviendrait une icône quand les gens se posaient la question : "Est-ce bien ou pas bien ?" » Ainsi a-t-il acquis, au milieu des années 1990, dans une galerie à Nice une œuvre de la série *Détail* de l'artiste roumain Roman Opalka, aujourd'hui estimée entre 400 000 et 600 000 euros.

La vente propose aussi un bompage de Martin Barré réalisé au milieu des années 1960, estimé entre 150 000 et 250 000 euros. Décédé en 1993, l'artiste abstrait est déjà très prisé outre-Atlantique. Il bénéficiera de surcroît d'une exposition au Centre Pompidou en 2018. D'après la galeriste parisienne Nathalie Obadia, qui représente la succession, les prix des bombages ont doublé en cinq ans. Dernier record en date, un spécimen, qui a atteint, en juin, chez Artcurial, 189 000 euros.

Parallèlement à ces artistes déjà réputés, la vente compte quantité d'artistes hexagonaux moins connus, notamment Bruno Peinado, dont le célèbre *Bibendum* noir est estimé entre 40 000 et 60 000 euros. Cette œuvre, Michel Fedoroff l'avait achetée vers 2001 autour de 15 000 euros. Plusieurs pièces seront mises aux enchères à des prix moins élevés

que ceux pratiqués en galerie. C'est le cas d'une double sphère en lames de rasoir d'Adel Abdessemed, évaluée entre 30 000 et 50 000 euros, et d'un dessin de Tatiana Trouvé estimé entre 5 000 et 7 000 euros. « Les héritiers de Michel Fedoroff ont joué le jeu d'estimations raisonnables, précise Karim Hoss. On veut montrer qu'en achetant tôt les jeunes artistes, on les achète très bien, et qu'on peut trouver des créateurs essentiels de la scène française à des prix raisonnables. » ■

ROXANA AZIMI

Collection Michel Fedoroff, le 29 novembre chez Artcurial, [www.artcurial.com](http://www.artcurial.com)



**Le bonhomme Michelin revisité par l'artiste plasticien Bruno Peinado.**

STUDIO SEBERT / COLLECTIF MICHEL FEDOROFF

## Fantaisies utilitaires

**ART DÉCORATIF** | Des céramistes de renom, tel Georges Jouve, ont marqué les années 1950. Christie's met en vente certaines de ces pièces d'exception

À u sortir de la seconde guerre mondiale, le petit monde de la céramique française va faire preuve d'une foisonnante créativité. Il ne s'agit plus de réaliser, à la chaîne, des assiettes, des plats et des pichets. Les artistes s'affranchissent de l'utilitaire pour donner libre cours à leur fantaisie. Leurs pièces sont des œuvres d'art, il n'est plus question de s'en servir, mais simplement de les aimer...

### « Liberté dans le travail »

Le plus célèbre est Pablo Picasso. C'est dans l'atelier Madoura, à Vallauris (Alpes-Maritimes), propriété de la céramiste Suzanne Ramié, que le maître espagnol va s'adonner à cette autre passion. Ses créations s'échangent aujourd'hui à des prix très élevés. D'autres restent plus accessibles : « Six grands artistes ont marqué cette époque : Georges Jouve, Pol Chambost, Jacques et Dani Ruelland, André-Aleth Masson et Roger Capron », selon l'expert Christophe Couot. « Ils sont à l'origine du vocabulaire esthétique de la céramique 1950 : beaucoup de liberté dans le travail sur la terre, c'est-à-dire dans les formes ; l'attention portée aux émaux, qui donnent les couleurs ; et enfin les



Service à orangeade, signé Roger Capron. EXPERTISSIM

motifs, souvent graphiques, qu'ils soient incisés ou en décor. »

La céramique 1950 est souvent associée au sud de la France : Vallauris, Dieulefit dans la Drôme. Des ateliers créés pour profiter des gisements de terre situés à proximité. Mais des céramistes ont travaillé également ailleurs :

à Accolay, notamment, dans l'Yonne. Ces lieux fonctionnent comme de petites fabriques. Ils permettent aux artistes de réaliser des séries plus ou moins importantes ou des pièces uniques.

Aujourd'hui, sur le marché des brocantes ou en salles des ventes, leur cote varie entre 500 et

1 000 euros pour une pièce issue d'une série, par un céramiste connu ; et plus de 5 000 euros s'il s'agit d'un modèle de grande taille, un peu plus pointu. La vente organisée chez Christie's, le 22 novembre prochain, présentera ainsi 110 céramiques de Jouve, dont des pièces uniques, conservées dans sa famille depuis sa mort, en 1964 : la pièce phare de cette collection, *Pince* – réalisée en 1952 –, qui provient de sa série de sculptures abstraites intitulées *Formes*, est estimée entre 40 000 et 60 000 euros.

Pour les ventes plus usuelles, plusieurs critères font évoluer la cote : la signature, mais aussi la beauté de la pièce et la qualité de l'émail. « Il existe toujours une différence entre les pièces purement décoratives et utilitaires, au détriment de ces dernières, les services à orangeade, les pichets », explique Christophe Couot. « Les dimensions d'une céramique sont fondamentales : plus elle est grande, mieux elle se vendra », analyse-t-il. La raison est en partie technique : peu d'ateliers disposent, dans les années 1950, de fours de grande taille. Ces céramiques ont parfois dû être cuites en plusieurs morceaux puis assemblées, ce qui est complexe. ■

LOUISE THOMAS

## La Bible des timbres est parue

**PHILATÉLIE** | Avec ses 1200 pages de cotation, le catalogue Yvert & Tellier sert de référence depuis plus d'un siècle

Attendue par les philatélistes, l'édition 2017 du catalogue Yvert & Tellier est parue en octobre. Ce pavé de 1200 pages sert de référence aux collectionneurs pour estimer la valeur des timbres et des lettres de France de 1849 à nos jours. Benoît Gervais, PDG de la maison d'édition, affiche d'ailleurs sa volonté d'« être au plus près des réalités du marché » en se référant « aux prix atteints dans les ventes de ces trois à cinq dernières années ».

Les lettres transportées par des ballons montés – fonctionnant au gaz et pilotés par un aérolier – au cours de la guerre franco-allemande de 1870-1871 passionnent les collectionneurs. La cote d'un pli acheminé par le *Neptune*, ballon parti de Paris assiégé en septembre 1870, qui atterrit en zone libre une semaine plus tard après avoir survolé les lignes prussiennes, passe ainsi de 13 000 à 15 000 euros.

Du côté des timbres, les hausses ne sont pas de la même ampleur. Le 20-centimes noir *Cérès* de 1849 reste à 600 euros, tandis que le

10-centimes bistre-jaune *Cérès* progresse de 150 euros, atteignant 3 000 euros. Le timbre le plus cher de France, le 1-franc vermillon, vaut 125 000 euros – 115 000 euros dans l'édition 2016. Autre timbre emblématique, le 5-francs *Empire* lauréat passe de 8 750 à 9 000 euros.

### « Cote purement indicative »

Prudence néanmoins, François Farcigny, président de la Chambre syndicale française des négociants et experts en philatélie, met en garde les néophytes : « La cote est purement indicative. » Autrement dit, les cotes des catalogues sont des valeurs d'échange non des prix. C'est ainsi que l'on peut trouver sur le marché le 20-centimes noir *Cérès* pour 260 euros, le 10-centimes bistre-jaune *Cérès* à 2 000 euros et le 5-francs *Empire* lauréat à 6 000 euros. Pour les timbres émis après 1960, au vu des quantités imprimées, la tendance est à la stagnation ou à la baisse. ■

PIERRE JULLIEN

Catalogue mondial de cotation. Timbres de France, Yvert & Tellier, 1232 pages, 21,90 euros.